



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

Date de la Convocation :

6 Janvier 2022
Date affichage de la
Convocation :
6 Janvier 2022

OBJET

Délibération n°05/2022
Autorisation signature
convention Association MSA
Services Poitou
Pour prêt salle

**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 13 Janvier à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy
VALETTE, Maire

Etaient présents : Mesdames, Christelle DELAGE, Marie-Claire BOLLE,
Dany MASSON, Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT
Julien, GAUDIN Loïc, LUQUIAU Christophe, MORIN Jacques, MORISSET
Florian, VALETTE Jean-Guy .

Absents excusés : Sandra NIQUET, Patrice TEXERAUD.

Absent : Patrice GIRAUD

Secrétaire de séance : Dany MASSON

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de
l'Association MSA Services POITOU 37 rue du Touffenet à Poitiers
concernant la mise à disposition de salle communale pour effectuer la
mise en place d'ateliers d'action de prévention santé en direction des
séniors à titre gracieux.

Cette convention prendra effet à compter du 12 Avril 2022 jusqu'au 28
Juin 2022

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Donne son accord pour la mise à disposition de la salle
communale du 12 avril 2022 au 28 juin 2022 à l'association
MSA Services Poitou à titre gratuit
-
- Autorise le Maire à signer la convention

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
A Genouillé, le 14 Janvier 2022
Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20220113-D05_2022-DE
Reçu le 17/01/2022
Publié le 17/01/2022